

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE PUY-SAINT-MARTIN**

* * *

* * *

DEPARTEMENT DE LA DROME

Commune de Puy-Saint-Martin1, place de la Mairie
26450 PUY-SAINT-MARTIN

Tél : 04 75 90 16 70

administration@puysaintmartin.fr

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de PUY-SAINT-MARTIN, dûment convoqué par le Maire, Monsieur Anthony CÉLÉRIEN, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Objet :
Affectation des résultats 2024
Budget Principal

PRESENTS : Odile ASSELINEAU, Samuel BEDOUIN, Anthony CÉLÉRIEN, Patrick CISTERNE, Michel DASPE, Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIÉ, David LAMANDE, Irène MAURIN, Michel THIVOLLE, François VILLIEN

Délibération n° :
12-2025 A

ABSENTS EXCUSES : Barbara BRÉHÉRET (pouvoir à Irène MAURIN), Sébastien BRET (pouvoir à Samuel BEDOUIN) Claude COSTECHAREYRE (pouvoir à Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIÉ), Michel PÉPIN (pouvoir à Odile ASSELINEAU), Denis PERRIN

Date de la Convocation :
21 mars 2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Odile ASSELINEAU

Objet : Affectation des résultats 2024, budget principal – Annule et remplace délibération 12-2025 suite erreur matérielle

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Anthony CELERIEN, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14
Dont procurations : 4
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

- Un déficit de fonctionnement de	5 043,89€
- Un excédent reporté de	292 701,16€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	287 657,27€
- Un excédent d'investissement de	1 396 722,20€
- Un excédent des restes à réaliser de	320 000€
Soit un excédent de financement de	1 716 722,20€

DECIDE

D'affecter le résultat d'exploitation au 31/12/2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024	287 657,27€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	287 657,27€
Résultat d'investissement reporté (001)	1 396 722,20€
EXCEDENT	

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

Fait à Puy-Saint-Martin, le 4 avril 2025
Pour extrait conforme
M. Anthony CÉLÉRIEN, Maire

